Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Ardennes - Tome I

Ardennes, f., c^ne^ de *Changé*, à 1 km ouest du bourg. — *J. de Ardenna*, 1152 (Hist. de l'Égl. du Mans, IV, 532). — *La terre et seigneurie d'Ardanne*, 1547 ; *Les feaiges du lieu d'Ardenne*, 1548 (Tit. d'Ardennes). — *Le seigneur d'Ardanne*, 1577 (Certif. de catholicité). — *Le lieu et domaine d'Ardenne*, 1731 (Arch. de la M., B 1431). — La forme du pluriel est moderne. La terre relevait en partie du comté de Laval par la châtellenie de Saint-Ouen, et en partie de l'abbaye de Clermont par le fief du Cormier, à charge d'une paire d'éperons dorés à chaque mutation d'abbé, au lieu d'un cheval de service qui était dû primitivement. De ce fief relevaient : la Torchonnière, le Grand et le Petit Thuré, la Boutanderie, la Fosse, la Gasnerie, la Jaffetière, les Maladreries de Changé, le Clos-Rond, Montroul, etc. L'antique demeure d'Ardennes formait dans sa partie principale, qui subsiste, un vaste édifice rectangulaire de 21 mètres de long sur 12 de large, divisé par un mur de refend aussi épais que les murs extérieurs, c'est-à-dire de 1 mètre 20 à la base. La disposition primitive à l'intérieur est assez difficile à déterminer, mais il y a lieu de croire qu'un seul plancher coupait la hauteur des murs, alors plus considérable encore qu'aujourd'hui. Le rez-de-chaussée, enterré de plus d'un mètre du côté du midi, n'avait que quelques soupiraux au nord ; il semblait donc peu habitable et ne peut guère avoir servi que de cellier ; de petites cachettes, étroites à l'entrée et s'élargissant au fond, pratiquées dans l'épaisseur des murs, devaient servir à mettre en sûreté des objets plus précieux ; on retrouve ce genre de retraits, avec feuillure pour y adapter une petite porte, dans des caveaux de châteaux du XV^e^ et XVI^e^ siècles. L'étage supérieur est éclairé au nord par trois larges fenêtres, dont deux semblent romanes tandis que la troisième affecte un commencement d'ogive ; deux autres fenêtres plus petites, l'une à l'est, l'autre au midi, sont nettement en plein cintre. On accédait à cet étage par un escalier extérieur sous lequel s'ouvre, haute et profondément voûtée, la porte du rez-de-chaussée ; on peut le croire de l'époque première à en juger par le choix et l'emploi des matériaux. La façade du midi a été trop modifiée par la construction de nouveaux appartements pour qu'on puisse juger de son état primitif. Une douve vers le nord pouvait, au moyen d'une chaussée, retenir l'eau des toits et d'un petit vallon ; mais des autres côtés la roche affleure le sol. Un portail avec pavillon bas fut construit à l'est vers la fin du XVII^e^ siècle. Une allée de tilleuls séculaires, les plus beaux qu'on puisse voir, sert d'avenue vers le bourg. Ardennes reste dans la Mayenne le plus curieux spécimen d'une habitation du XII^e^ siècle, genre d'édifice plus rare à rencontrer que les châteaux-forts et les vieux donjons.

Jean d'Ardennes est témoin de la charte de fondation de l'abbaye de Clermont, 1152. — Un seigneur d'Ardennes figure en 1441 au combat de Saint-Denis-d'Anjou, où se trouvait aussi un seigneur de Beauvais. — Jean de la Durantière présente comme seigneur d'Ardennes le titulaire de la sacristie de Changé, 1537 ; rend aveu à Clermont « pour raison de sa terre et seigneurie d'Ardennes, tant en fief qu'en domaine, » en 1547 et, l'année suivante, au comté de Laval ; en 1577, le curé de Changé certifie que « noble Jehan de la Durantière, seigneur d'Ardanne, y est résidant et vivant catholiquement » ; sa femme se nommait Madeleine ; Julien de la Durantière, fils de François de la D. et de Haberde de la Chapelle, demeurait également à Ardennes quand il fut pourvu en 1560 d'un canonicat de Saint-Tugal. René de la Durantière vendit Ardennes en 1582 à M. Jean Ménard, sieur de la Fresnaie, chanoine de Saint-Tugal dès 1548, et qui décéda le 1^er^ mars 1594. — Ses héritiers vendirent de nouveau en 1608 à Jacques Charlot, sieur des Bigottières, mari 1° de Jacquine Moreau, 2° de Laurence Poisson, veuve en 1630 et qui vivait en 1642. René Charlot, l'un des huit enfants du sieur des Bigottières, seigneur d'Ardennes en 1651, épouse Anne Martin, fille de Mathieu M., et de Renée Moraine. La seigneurie d'Ardennes

passe ensuite : à François Fréard, 1678, 1702, mari de Madeleine Charlot, morte en 1746, âgée de 92 ans ; — à François Le Clerc du Moulin, procureur du roi à Laval, mari de Madeleine Fréard, laquelle se réserva la gestion de ses biens et mourut sans enfants en 1754 ; — à M. Guillet de Préaux, neveu de la dame Le Clerc, licencié ès lois, mari d'Anne Martin, mort en 1758 ; — à François-Joseph Guillet de Préaux, marié en 1772 à Renée-Jeanne Martin de Beauregard, sa cousine germaine ; — à André Guillet, mari d'Anne-Urbaine Despagnol, fille d'Urbain D., et d'Anne Bourry de Fautelais, d'Évron. Le plus jeune de leurs fils André-Augustin-Édouard, né en 1806, épousa en Suisse D^lle^ Élisabeth Houldi qui abjura le protestantisme et devint une fervente catholique. M. de Coniac fut propriétaire d'Ardennes du chef de D^lle^ Mathilde-Louise-Emilie Guillet de Préaux, sa femme, et a vendu à M. Foucault.

Chanoine Guiller, *Rech. sur Changé*, I, 193-214.